

Jeudi 30 juin 2022

Ordre du jour

Assemblée départementale lundi 4 juillet 2022

En présence de :

François Durovray, Président du Département

Sophie Rigault, vice-présidente en charge des mobilités et de la voirie

Guy Crosnier, président délégué en charge de la ruralité et de l'agriculture

Cendrine Chaumont, présidente déléguée en charge de la santé

Sommaire

1. Un budget supplémentaire rigoureux et prudent pour continuer à investir
2. Le Département renforce son action en faveur du développement des territoires ruraux
3. Une subvention de 300 000 € pour une technologie de pointe destinée aux hôpitaux publics essonniens
4. RN20 : un plan d'actions prioritaires pour aménager cet axe stratégique
5. SDIS 91 : le Département encourage le volontariat de ses agents

Un budget supplémentaire rigoureux et prudent pour continuer à investir

Malgré un contexte incertain, le budget supplémentaire témoigne une nouvelle fois de la rigueur de gestion du Département et de sa prudence. L'objectif reste de préserver la capacité d'investissement de la collectivité au service de la relance du territoire tout en maîtrisant ses dépenses.

Un contexte d'incertitudes

Ce budget supplémentaire s'inscrit dans un contexte d'incertitudes : inflation élevée, accroissement des prix de l'énergie, des denrées alimentaires et dans le secteur du BTP. Ces diverses hausses ont des conséquences sur le budget du Département. A cela s'ajoute l'augmentation des taux d'intérêts, au premier semestre, qui renchérit le coût de la dette.

De nouveaux textes réglementaires ont également des effets sur les dépenses départementales :

- Ségur de la Santé : les frais d'hébergement des personnes âgées et personnes handicapées ont été intégrés au budget supplémentaire.
- Loi Taquet dans le secteur de la protection de l'enfance : elle renforce les exigences sur les modes d'accueil, générant une hausse des crédits d'hébergement.
- Montée en charge de la Prestation de compensation du handicap (PCH) Parentalité et hausse des rémunérations dans les services d'aide à domicile (SAAD).
- Anticipation de l'impact d'une revalorisation du point d'indice dans la fonction publique dont l'ampleur et le calendrier restent inconnus.

Recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement sont marquées par des évolutions contrastées :

- Les recettes de DMTO se sont maintenues à un niveau élevé depuis le début de l'année, justifiant une revalorisation des crédits de paiement de 10 M€ au budget supplémentaire.
- Le Département ne bénéficiera pas en 2022 de la dynamique de la TVA nationale 2021 puisque les reversements de cette recette sont basés sur les prévisions de la loi de finances 2022 qui en sous-estimait la dynamique réelle. Cela conduit à ajuster à la baisse de 4,6 M€ la fraction de TVA transférée.
- Les recettes du secteur social sont croissantes (+7,65 M€), notamment la recette CNSA, et viennent compenser partiellement la hausse des dépenses.

Dépenses d'investissement

En investissement, des crédits supplémentaires sont nécessaires pour les subventions au titre de la PEL 91 (+ 5,65 M€), en raison du recours important à ce dispositif, mais aussi pour les grands projets de transport en commun, dont surcoûts de l'opération T12 (+ 3,18 M€). Au total, les demandes de crédits supplémentaires en dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 15 M€.

Dépenses de fonctionnement

Le budget supplémentaire est par ailleurs marqué par des demandes de crédits de paiement supplémentaires en dépenses réelles de fonctionnement à hauteur de 22,96 M€, qui viennent s'ajouter aux 3,37 M€ de reports du budget 2021. Cette hausse concerne principalement les politiques :

- Solidarités et santé (+15,7 M€) : hausse des dépenses d'hébergement (lieux de vie, MECS, accueils alternatifs) pour les jeunes pris en charge au titre de l'aide sociale à l'enfance, dépenses APA à domicile plus importante (+7,6 M€), dépenses PCH (+1,4 M€), etc.
- Collèges et éducation (+2,7 M€) : gestion de la production alimentaire avec une augmentation du coût des denrées (+692 000 €), tarification de la restauration scolaire (+442 000 €), dépenses d'électricité et de chauffage (+681 000 €), etc.

Épargne brute prévisionnelle

Ce budget permet de maintenir un financement soutenable du plan pluriannuel d'investissement, avec une épargne brute prévisionnelle qui passe à 126,9 M€, en très légère baisse par rapport au budget primitif.

Le Département renforce son action en faveur du développement des territoires ruraux

Depuis 2016, le Département, garant de la solidarité territoriale, a fait du soutien aux communes rurales de l'Essonne l'une de ses priorités. Il s'agit à la fois de répondre à leurs enjeux de développement et de leur proposer des dispositifs d'aides financières dédiées. Cet engagement passe aussi par la mise en œuvre d'une politique départementale agricole depuis 2017 qui a permis, dans le grand Sud Essonne, le développement et la structuration de filières agricoles innovantes (chanvre, huiles essentielles) ou emblématiques (cresson de fontaine). Après un premier plan d'actions voté en 2016, le Département renouvelle sa politique de la ruralité lors de l'assemblée du 4 juillet 2022.

A l'occasion de la Conférence territoriale organisée à Etréchy, le 18 mars 2022, le Département a réuni les élus des territoires ruraux afin de partager le bilan des cinq années de mise en œuvre de sa politique de la ruralité et de recueillir les besoins du territoire en matière de développement rural. De nouvelles actions à mener ont ainsi été identifiées.

L'Acte 2 de la politique départementale de la ruralité fait donc l'objet d'un nouveau plan d'actions, autour de quatre axes :

1. ACCOMPAGNER LES HABITANTS TOUT AU LONG DE LEUR VIE

- Lutter contre la désertification médicale des territoires ruraux ;
- développement d'une offre itinérante santé/social ;
- favoriser l'accueil du jeune enfant en milieu rural ;
- organisation et amélioration du maintien à domicile des personnes en situation de dépendance ;
- lutter contre la sédentarité des habitants dans les territoires ruraux et développer la pratique sportive ;
- favoriser le développement des actions en faveur de la jeunesse sur les territoires ruraux ;
- inscrire un volet rural dans le Plan Egalité Femmes Hommes.

2. AMELIORER LE CADRE DE VIE DES HABITANTS

- Mobilités : accompagner les actions territoriales en faveur de la multi-modalité (covoiturage, mobilité solidaire, Essonne Mobilités, accessibilité des pôles gares, stations multimodales, infrastructures de recharge pour véhicules électriques) ;
- développement de l'usage du vélo en milieu rural ;
- soutenir et diversifier l'offre de logements à loyer abordable dans les centres bourgs ;
- renforcer l'aide aux collectivités rurales en matière d'espaces naturels sensibles auprès des communes rurales ;

- renforcer l'aide aux collectivités rurales dans le cadre de la politique départementale de l'eau.

3. ENCOURAGER UN DEVELOPPEMENT LOCAL DYNAMIQUE

- Poursuivre l'aménagement numérique des territoires ruraux essonniers ;
- favoriser le maintien et la sauvegarde du commerce de proximité ;
- contribuer au développement économique, de l'emploi et de la formation des territoires ruraux ;
- favoriser le développement des tiers-lieux en milieu rural ;
- s'engager aux côtés de l'Etat et de la Région dans la contractualisation et les programmes en faveur des territoires ruraux ;
- accompagner les collectivités rurales dans leur besoin en ingénierie.

4. FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DE LA CULTURE ET DES LOISIRS

- Soutenir les collectivités rurales dans la mise en œuvre de leurs projets culturels ;
- dispositif de fabrication numérique itinérant dans le Sud-Essonne (Fabulab 91) ;
- garantir aux habitants des territoires ruraux l'accès à des bibliothèques fonctionnelles et performantes et accompagner la modernisation du réseau des bibliothèques ;
- soutenir la vie associative dans les territoires ruraux ;
- favoriser le développement du tourisme dans le Sud-Essonne.

La ruralité essonnienne en chiffres

117 communes

220 000 habitants

6 EPCI

284 contrats ruraux signés depuis 2015, soit un soutien de plus de 33 M€

18 projets de création de logements à loyers abordables soutenues depuis 2016, soit une subvention de 2,64 M€

Une subvention de 300 000 € pour une technologie de pointe destinée aux hôpitaux publics essonniers

Le Département a approuvé sa politique départementale de santé 2019-2023 en février 2019. Sa première ambition est d'améliorer l'accès aux soins pour tous sur l'ensemble du territoire et de lutter contre la désertification médicale. Plusieurs mesures ont déjà été mises en place dans ce cadre : bourses pour les étudiants en médecine, aide à l'installation des professionnels de santé, développement de la télémédecine et des maisons de santé. Le Département complète son action en finançant un robot chirurgical qui va bénéficier aux Essonniers, aux hôpitaux publics et, plus largement, au territoire.

Cette technologie de pointe représente une avancée incontestable dans la qualité des soins proposés en Essonne et dans la prise en charge des patients atteints de pathologies complexes. Elle va permettre aux chirurgiens de pratiquer une chirurgie très peu invasive, très précise, moins traumatisante (avec une durée d'hospitalisation raccourcie) et donc de réduire les risques de complication. Implanté dans l'une des salles du bloc opératoire du Centre Hospitalier Sud Francilien (CHSF), le robot sera utilisé pour 4 spécialités : urologie (utilisation principale), ORL, gynécologie et chirurgie digestive.

Le coût de ce robot (modèle Da Vinci X) s'élève à 3,2 M€. **Le Département subventionne cette acquisition à hauteur de 300 000 €.** Le reste est pris en charge par l'établissement public de santé.

La livraison de cette technologie interviendra en fin d'année pour une première opération prévue en janvier 2023.

Les robots chirurgicaux représentent **une avancée technologique majeure**. Déjà très répandue dans certains pays comme les Etats-Unis, cette nouvelle offre chirurgicale se développe également en France depuis quelques années (Aube, Yvelines, Bouches-du-Rhône). En Essonne, aucun hôpital public n'est actuellement équipé de cette technologie.

Ce nouvel équipement **complètera l'offre de soins aujourd'hui proposée sur le territoire**. Son utilisation sera partagée entre les membres du GHT Île-de-France Sud (Centre Hospitalier d'Arpajon, Centre Hospitalier Sud Essonne et Centre Hospitalier Sud Francilien) et les établissements publics de l'Essonne (Longjumeau, Orsay, Juvisy-sur-Orge).

L'objectif est aussi de **renforcer l'attractivité médicale du territoire**. En effet, l'implantation d'un robot chirurgical en Essonne constitue un véritable atout pour attirer et fidéliser de nouveaux médecins et infirmiers.

Par ailleurs, des partenariats avec le cluster Genopole et l'université Paris-Saclay sont envisagés pour développer les enjeux de recherche, d'innovation et de formation grâce à cette technologie.

RN20 : un plan d'actions prioritaires pour aménager cet axe stratégique

Devenue départementale en 2006, la route nationale 20 (RN20) constitue une des principales entrées sud de l'Île-de-France avec un trafic moyen de 55 000 véhicules par jour. L'approbation du projet partenarial d'aménagement (PPA) de la RN20 est l'aboutissement d'un travail engagé il y a presque 2 ans. Il donne une feuille de route opérationnelle en identifiant les projets prioritaires à mener sur cet axe structurant et stratégique.

Aujourd'hui, la RN20 en Essonne est un espace de contraste, mixant des profils ruraux, paysagers et urbains multiformes. Elle concentre des flux croissants de véhicules (majoritairement autosolistes et poids lourds), des espaces bâtis généralement hétéroclites, des espaces publics et paysagers souvent déqualifiés, des projets immobiliers isolés, des activités artisanales et commerciales composites.

Le PPA RN 20 porte l'ambition du Département **d'aménager durablement cette partie du territoire et de répondre aux enjeux de mobilité et de transition écologique**, en fédérant les acteurs locaux. Sa mise en œuvre se fera donc dans le cadre d'une gouvernance partagée entre le Département, la Région, l'Etat et les EPCI partenaires.

Ces dernières années, le Département s'est fortement investi pour l'amélioration de cet axe, notamment en investissant **12 M€ dans le cadre de son PPI 2015-2020**, en limitant la vitesse à 70km/h pour les poids lourds ou encore en renforçant des lignes de bus.

Le PPA RN20 présente un plan de 58 actions de court, moyen et long terme, visant à répondre aux besoins immédiats des territoires et des usagers. Ces actions sont articulées autour de trois objectifs.

- 1. Faire de la RN20 un axe multimodal et partagé, pour accompagner l'évolution des usages et des technologies :**
 - aménagement de la RN20 entre Linas et Ballainvilliers, dans les emprises actuelles de la RN20 ;
 - amélioration des points de ralentissement des bus hors tronçon « Linas-Ballainvilliers » (Les Champarts/Beaulieu) ;
 - amélioration de la liaison bus de la RN 20 vers Massy ;
 - études pour le renforcement ou la création de liaison bus express : bus T12, ligne LN1 « Avrainville-Evry », ligne LN2 « Avainvile-Evry » ;
 - développement de pôles multimodaux (Linas/Avrainville) et du transport à la demande vers les pôles de transports collectifs (tronçon sud RN20) ;
 - études et travaux pour la rénovation et la création de voies cyclables.
 - liaison par des modes doux vers la ZAC des Bellevues, la ZAC du Bois Bourdon et le futur pôle d'Avrainville.

- 2. Inscrire durablement la RN20 dans les dynamiques de transition écologique et d'innovation :**
 - aménagement de carrefours et d'échangeurs sur l'ensemble de l'axe RN20 (Carrefour route de Chasse, route de Monthléry à Saulx, échangeur Mauchamps, échangeurs Etampes, échangeur RN104, Linas, Vigne-aux-Loups) ;
 - actions sur les nuisances sonores ;
 - requalification de l'assainissement routier ;
 - valorisation des continuités écologiques et forestières ;

- actions sur le cadre paysager en zone urbaine ;
- expérimentation (par exemple : le projet Trapeze = étude de la création de voies réservées dynamiques sur l'axe RN20) ;
- rationaliser le trafic des poids lourds : études de circulation et mise en œuvre d'actions visant à lutter contre le stationnement sauvage.

3. Accompagner la requalification urbaine, paysagère et économique, en partenariat avec le bloc local :

- mise à jour du plan directeur de 2015 ;
- études et projets sur l'amélioration du cadre de vie (Projets de logements, espaces publics, coordination des développements économiques et commerciaux) ;
- requalification des secteurs RN20 stratégiques (traversée de Boissy-sous-Saint-Yon, Place de l'Europe à Montlhéry, Place du Château, Ville-du-Bois/ Ballainvilliers/ Longpont-sur-Orge) ;
- maîtrise et portage foncier pour la RN20 : création d'un observatoire du foncier ; schéma d'intervention foncière pour le projet de requalification de la RN20.

Le Département s'engage d'ores et déjà sur plusieurs actions structurantes

- Aménagement de la RN20 par la création de voies dédiées – 20 M€ sur 10 ans
- Projets de requalification d'itinéraires existants : carrefour de la route de Chasse (Ballainvilliers) – 9M€
- Requalification de la Route de Montlhéry (Saux-les-Charteux) – 10 M€
- Projet d'adaptation de l'échangeur de RN20/N104 - 5 M€
- Echangeur de Mauchamps - 1,5 M€
- Requalification de l'assainissement routier – 650 000 €/an
- Etudes de sécurisation des entrées/sorties RN20 – 100 000 € (Etrechy, Chamarande, etc.)
- Plan de prévention de bruit dans l'environnement (PPBE) – 150 000 €
- Programme de requalification et de stationnement poids lourds – 600 000€.

SDIS 91 : le Département encourage le volontariat de ses agents

Le Département soutient le Service d'incendie et de secours de l'Essonne (SDIS 91) en contribuant à hauteur de 100 M€ à son budget, en fonctionnement et en investissement. Il souhaite également encourager le volontariat en facilitant les possibilités pour ses agents de s'engager comme sapeurs-pompiers volontaires.

Cette volonté se traduit par la signature d'une convention entre le Département et le SDIS91. L'objectif est de permettre aux agents départementaux sapeurs-pompiers volontaires de suivre des actions de formation et de partir en intervention pendant leur activité professionnelle, tout en s'assurant de la compatibilité de cette disponibilité avec les nécessités du fonctionnement du service public.

Ainsi, les sapeurs-pompiers volontaires disposent pour la formation initiale de 30 jours minimum répartis sur les trois premières années et au moins 10 jours dans la première année ; pour la formation perfectionnement, ils bénéficient de cinq jours par an minimum.

Les interventions des sapeurs-pompiers volontaires sont accordées pour la durée des interventions. Ces autorisations spéciales d'absence ne peuvent être refusées qu'en cas de nécessité impérieuse de service.

La durée de la convention est d'un an renouvelable par tacite reconduction dans la limite de cinq ans.

Chiffres clés :

100 millions d'euros de contribution départementale pour 2022 (fonctionnement et investissement)

1709 sapeurs-pompiers volontaires et 993 sapeurs-pompiers professionnels

14 525 journées stagiaires en 2021, dont **4551** pour les sapeurs-pompiers volontaires